

<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>du registre des délibérations du Conseil municipal</b> <b>Séance du 25 mars 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 19 mars 2024	Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.
<u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 2 Votants : 28	<u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
<u>Vote</u> Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine).
Publication le :	<u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim – TERESA Isabelle.
<b>25 AVR. 2024</b>	

<b>2024-014</b>	<b>Approbation de l'Opération de Revitalisation de Territoire multisite dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » pour Écouché-les-Vallées et Trun</b>
-----------------	--

Vu la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » (PVD) du 15 juillet 2021 par Argentan Intercom, Écouché-les-Vallées, Trun, l'État, la Banque des Territoires, la Région Normandie et le Département de l'Orne ;

Vu la validation du projet « Petites Villes de Demain » (diagnostic et plan d'actions) par les partenaires signataires de la convention d'initialisation PVD en comité de pilotage « Petites Villes de Demain » le 19 février 2024 ;

Vu la convention cadre « Action Cœur de Ville » co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'homologation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par l'arrêté préfectoral n° 1122-19-10-021 du 6 mai 2019 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » du 9 mars 2020 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » validé par le conseil municipal d'Argentan le 4 décembre 2023 et par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;

Considérant le caractère prioritaire de la redynamisation des centralités du territoire centre-ville pour favoriser l'attractivité des villes d'Argentan, d'Écouché-les-Vallées, de Trun et du territoire de Terres d'Argentan Interco ;

Considérant la stratégie de redynamisation territoriale de Terres d'Argentan Interco par un travail sur ses centralités, sur le développement durable et la transition écologique ;

Considérant l'engagement des partenaires vis-à-vis des projets « Action Cœur de Ville » d'Argentan et « Petites Villes de Demain » d'Écouché-les-Vallées et de Trun ;

Considérant les 4 orientations stratégiques du « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE) d'Argentan Intercom signé le 7 juillet 2021 (délibération D2021-107FIN) :

- Orientation 1 : Un territoire exemplaire en matière de transition écologique
- Orientation 2 : Un territoire solidaire et accueillant
- Orientation 3 : Un territoire dynamique et attractif
- Orientation transversale : Affirmer le positionnement de Terres d'Argentan Interco

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan et Président de Terres d'Argentan Interco, à signer ladite convention, et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

**Article 3**

D'autoriser Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan et Président de Terres d'Argentan Interco, à signer tout document relatif à cette délibération, et notamment les dossiers de demandes de subventions liées au programme « Petites Villes de Demain ».

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,  
Frédéric LEVEILLÉ

